



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 8 NOVEMBRE 2013

ÉTAIENT PRÉSENTS

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Patrick CEGIELSKI

M. Jean-Claude DRIANT

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL

M. Christian CUESTA

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN

M. Arnaud THAUVRON

M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

M. Julien GIRAL

M. Gérard JAGOUDEL

Collège dit « des usagers » :

M. Alexis ARDOIN

Mme Camille MEZA

M. Rached ZEHOU

Collège des personnalités extérieures :

Mme Anne BELLANCOURT

M. Frédéric MORET

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI)

M. Thierry PAQUOT (procuration donnée à Mme Marie-Albane DE SUREMAIN)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Pascale FANEN (procuration donnée à Mme Isabelle COLL)

Mme Claudine GOLDSTEIN (procuration donnée à M. Gérard JAGOUDEL)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Collège dit « des usagers » :

M. Maxime ÉNAULT (procuration donnée à M. Alexis ARDOIN)

Collège des personnalités extérieures :

M. Christophe LAFOND (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Mme Liliane PIERRE (procuration donnée à M. Christian CUESTA)

Mme Marie RICHARD (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

M. Pierre SERNE (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents :

Collège des personnalités extérieures :

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure au Conseil des études et de la vue universitaire

M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI

M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales

Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines

Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales

M. Manuel BOUARD, Secrétaire général adjoint aux Finances

Congrès 2000, Sténotypie

M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine

M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry

M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service communication

Mme Brigitte MARIN, Administratrice provisoire de l'ESPE

Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD

M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologies

M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire

Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers

M. Ghislain PROMONET, Direction des Ressources Humaines

Mme Florence ROBINE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par Mme Kaldia KECHIT)

M. François TAVERNIER, Directeur général des services

Mme Mélanie VASSELIN, Vice-présidente Étudiant

M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

Invités :

M. Bernard DIZAMBOURG, Président de la communauté d'universités et d'établissements Paris-Est

ÉTAIENT ABSENTS ET NON REPRÉSENTÉS

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :

Collège dit « des usagers » :

Mme Laëtitia CATY
 M. Yoro FALL
 Mme Mélanie ROBERT
 M. Nicolas SERERO
 Mme Camille BALLEZ BAZ
 M. Vincent DUTZER

Collège des personnalités extérieures :

M. Félix GUARINO
 Mme Laëtitia KRUSZYNSKA
 Mme Brigitte JEANVOINE
 Mme Maud TALLEZ
 M. Jean-Luc LAURENT

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

Collège des personnalités extérieures :

M. Philippe ADAIR, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
 Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP
 M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
 M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
 M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques
 M. Jorge BOCZKOWSKI, Assesseur au Conseil Scientifique
 M. Philippe BUNEL, Directeur du SECASC
 M. Pierre COURAUD, Directeur du développement
 Mme Jocelyne DUBOIS MAURY, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris
 Mme Liliane FINEZ, Direction des études et de la vie étudiante
 Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
 Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique
 M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit
 M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation
 M. Stéphane JAFFARD, Assesseur au Conseil Scientifique
 Mme Élise LAMARE, Assesseure Relations internationales
 M. Bernard LELU, Directeur du SUMPPS
 M. Éric LÉONEL, Directeur du SCEPPE
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement
 M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG
 Mme Florence RIOU, Direction des affaires juridiques et générales
 M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information
 Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Conseil des études et de la vie universitaire
 Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales

SOMMAIRE

1. VIE INSTITUTIONNELLE.....	6
1.1 Point d'informations sur la communauté d'établissements et le contrat de site par le président de la communauté	6
1.2 Point d'information sur la méthodologie et le calendrier de l'élaboration du projet d'établissement	15
2. QUESTIONS FINANCIÈRES	18
2.1 Deuxième décision budgétaire modificative pour le budget 2013	18
2.2 Dotations aux composantes pour le budget 2014.....	22
2.3 Dotations « formation et recherche » pour le budget 2014.....	22
3. OFFRE DE FORMATION	29
Diplômes universitaires : Médecine et Droit.....	29
4. VIE ÉTUDIANTE	30
Sixième appel à projet pour le Fonds de Soutien et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) 2013.....	30
5. QUESTIONS DIVERSES.....	31
Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013	31

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de Monsieur HITTINGER.

Le Président accueille Bernard DIZAMBOURG, qui est le Président de la communauté d'universités et d'établissements Paris-Est.

Avant de lui donner la parole, il informe le Conseil d'Administration que :

- Le rapport d'autoévaluation de l'AERES, qui devait être déposé le 15 octobre 2013, a été déposé quasiment dans les temps.
- La prochaine étape sera les visites, notamment celles des laboratoires de recherche. Elles auront lieu entre début décembre 2013 et fin février 2014.

1. VIE INSTITUTIONNELLE

1.1 Point d'informations sur la communauté d'établissements et le contrat de site par le président de la communauté

M. DIZAMBOURG remercie le Conseil de l'accueillir.

Il signale que :

- Il y a 15 jours, sur Marne-la-Vallée, il y a eu un événement autour de la ville durable. Beaucoup de délégations étrangères et d'entreprises étaient présentes, il y a eu aussi des collectivités locales et une grande partie des laboratoires et des membres de la communauté Paris-Est.
- Il y a 2 jours, s'est tenue une réunion du pôle santé société. Ces débats ont été très riches et montrent qu'une interaction scientifique entre les membres de la communauté est en train de se construire.
- Le 7 novembre 2013, a eu lieu la remise de 8 prix de thèse sur l'ensemble des écoles doctorales, dont 2 portés par des partenaires extérieurs.

M. DIZAMBOURG juge que ces dynamiques sont positives. Cependant, il constate que la communauté d'universités et d'établissements Paris-Est est souvent perçue comme lointaine et il estime que l'opération « Bienvenue » n'a pas été une grande réussite, en raison d'un manque de professionnalisme de l'ancien ministère de l'Écologie et de la communauté, dans la mesure où celle-ci s'est coupée des compétences fortes qui existent dans les établissements. De plus, il y a une interrogation sur les relations que vont avoir les universités de Créteil et de Marne-la-Vallée, sachant qu'un « mariage » entre ces deux établissements est envisagé.

M. DIZAMBOURG distingue plusieurs échéances :

- la remise en place de la communauté d'universités et d'établissements Paris-Est,
- le contrat de site,
- le contrat de plan État-Région,
- le prochain appel d'offres PIA (projets d'investissements d'avenir) et l'éventuelle candidature IDEX.

Remise en place de la communauté d'universités et d'établissements Paris-Est

La communauté doit mettre en place de nouveaux statuts un an après le vote de la loi ESR, c'est-à-dire à l'été 2014. Ces statuts seront traduits dans un décret. Ensuite, des élections auront lieu et des instances seront mises en place.

Les enjeux de la remise en place de la communauté portent sur les questions suivantes :

- Quel type de communauté veut-on ? Une communauté de projet qui porte sur un certain nombre de champs de compétences délégués et qui articule le travail commun des établissements en trouvant progressivement des zones de dynamique commune ? Ou une communauté de plus en plus intégratrice, à laquelle on déléguerait des champs de compétences de plus en plus importants ? M. DIZAMBOURG pense qu'il serait mieux d'avoir une communauté de projet, sachant qu'une communauté ne peut pas concerner tous les sujets.
- Comment articule-t-on les membres de la communauté entre eux, sachant qu'ils ont des intérêts divers ? La communauté comprend :
 - des partenaires académiques : les deux universités (Créteil et Marne-la-Vallée, qui forment l'architecture de base de la communauté), l'École des Ponts, l'ESIEE et l'ENVA,
 - une très forte présence de centres techniques, d'agences, etc., qui fait la particularité de la communauté,
 - des structures plus petites (écoles, etc.), qui ont des intérêts communs avec la démarche Paris-Est.

Certains membres viennent pour des intérêts assez segmentés, par exemple certains viennent avant tout pour participer à la politique doctorale tandis que d'autres viennent parce qu'ils ont un intérêt par rapport à un pôle, etc. Le principe constitutif de Paris-Est ne produit pas encore ses effets. Par exemple, les écoles d'architecture viennent surtout pour le secteur ville mais elles ont une attente de travail sur les secteurs des humanités, des lettres, etc., et elles souhaiteraient donc faire évoluer leurs collaborations. Dans la forme ancienne de la communauté (le PRES), il y avait un système de pilotage très concentré sur les membres fondateurs, et un conseil d'administration associait l'ensemble des

autres membres. Maintenant, la loi exige d'avoir une forme de démocratie universitaire, point sur lequel M. DIZAMBOURG a fait un certain nombre de propositions aux directions des établissements.

Il estime que :

- Paris-Est se distingue de beaucoup de pôles universitaires par une faible présence des organismes de recherche en son sein.
- Au moment où l'on installe la communauté, deux sujets doivent être précisés par rapport au rapprochement entre l'UPEC et l'université de Marne-la-Vallée :
 - De quelle manière doivent se mettre en place les dynamiques de rapprochement, en particulier sur les activités de formation et de recherche et sur les activités administratives.
 - Est-ce que la structure communauté peut aider dans une dynamique de fusion ? La loi a été construite en grande partie pour sortir d'une opposition « structure molle » fusion et pour donner des outils de renforcement progressif de certains pôles en utilisant la souplesse des textes de la communauté. Elle ouvre des possibilités de faire des mécanismes de fusion partielle, en utilisant la structure communauté.

Un travail « exploratoire » est en cours entre les exécutifs des membres de la communauté. M. DIZAMBOURG suggère de clore cette phase en fin d'année 2013 avec des idées à peu près précises et des scénarios possibles. Il pense que le début de l'année 2014 devrait être un temps davantage ouvert à la discussion avec les communautés internes et avec les communautés externes. Après, il y aura un temps où il faudra figer les éléments, rédiger des textes, etc., et entrer dans une mécanique qui débouchera sur la publication du décret.

Projet de site

M. DIZAMBOURG trouve extrêmement intéressant que le projet de site se fasse de façon concomitante avec la réinstallation de la communauté Paris-Est, parce qu'il estime que ces discussions doivent avoir un volet institutionnel mais aussi définir ce que l'on veut faire ensemble. Il pense qu'il y a des marges de progression sur la politique doctorale et que les membres de la communauté doivent avoir une ambition sur ce sujet : accroître leur attractivité pour avoir plus de docteurs et de meilleure qualité.

Il considère qu'il y a eu un effet de structuration autour de 2 pôles : ville, territoire, sciences sociales des territoires, etc., et santé et société. Il estime qu'il y a des éléments extrêmement intéressants sur ce sujet puisqu'il y a eu des labellisations et qu'une dynamique collective est en train de s'amorcer.

En revanche, il est persuadé qu'il faut aussi avoir des dynamiques complémentaires : pour lui, l'exigence d'avoir un pôle universitaire qui couvre suffisamment d'axes suppose d'ouvrir de façon maîtrisée des espaces de développement et de progrès dans les grands champs disciplinaires. Par

exemple, dans le domaine de la formation, il considère que les deux universités de la communauté ont une moindre visibilité que d'autres universités, notamment dans le domaine sciences et techniques et dans celui de l'ingénierie. Toutes les universités qui résistent en sciences sont, hormis les très grands pôles scientifiques, celles sur lesquelles l'ingénierie est très présente. La communauté Paris-Est a une très grande école de référence, une école de niveau intermédiaire (l'ESIEE) et des très bons laboratoires, mais elle n'a pas des choses très visibles dans le domaine de l'ingénierie.

En revanche, un travail est engagé sur la structuration des secteurs lettres et sciences humaines, en particulier dans le domaine de la recherche, pour essayer d'améliorer la visibilité de Paris-Est. De plus, la communauté garde son attractivité sur les niveaux masters dans les secteurs de lettres et sciences humaines et dans les secteurs juridico-économiques, mais M. DIZAMBOURG pense qu'en juridico-économique, il y a globalement un problème de structuration en matière de formation.

Il estime que le contrat de site ne doit pas être quelque chose qui s'impose au contrat des établissements mais qu'il doit comporter, sur un certain nombre d'axes qui peuvent être des axes fédérateurs, des éléments qui permettront de continuer à développer l'attractivité et la visibilité des membres de la communauté, et d'ouvrir des espaces de développement intéressants pour les enseignants-chercheurs et possibilités d'évolution pour les étudiants.

Sur le contrat de site, la communauté a une responsabilité particulière qui lui est donnée par la loi. Cette responsabilité n'est pas de faire le contrat de site, mais de coordonner le travail sur le contrat de site. Le contrat de site sera ce que les établissements décideront de faire en commun. M. DIZAMBOURG préconise que ce contrat ne soit pas mis en œuvre par la communauté mais par les établissements. Si l'on fait le choix d'une communauté de projet, le contrat de site sera mis en œuvre dans les établissements. En revanche, M. DIZAMBOURG estime qu'il faut arriver à dégager à l'horizon de l'été 2014 quelques axes fédérateurs, qui s'appuient sur la dynamique des établissements et qui créent des zones de synergie entre eux en termes de qualités de formation, de développement de la qualité de la recherche, de visibilité et d'attractivité. Il signale que les écoles privées, en particulier en Région Parisienne, captent de plus en plus d'étudiants et que le modèle de formation des deux universités de la communauté Paris-Est est donc directement interrogé et qu'il faut travailler sur ce sujet.

Le Président estime qu'il y a une réflexion assez intense entre les établissements de la communauté, notamment entre ses membres fondateurs, même s'ils ont des histoires et des structurations différentes.

Mme COLL remercie M. DIZAMBOURG pour son exposé, qui exprime selon elle le souci de respecter les spécificités de chaque membre de la communauté. Elle estime qu'il y a une cohérence scientifique et

des intérêts à obtenir des nouvelles collaborations, des partenariats, une mise en commun des compétences et une mise en commun administrative entre les universités de Créteil et de Val-de-Marne. Néanmoins, elle s'interroge sur la manière dont on va arriver, au sein d'une structure commune, à ne pas inhiber les capacités individuelles et à garder la possibilité d'un pilotage individuel des actions.

M. DIZAMBOURG répond que cette question est inhérente aux structures universitaires, même si la communauté ajoute une couche de complexité par rapport à ce sujet. Il ne croit pas en une vision hiérarchique des modes de fonctionnement de structures universitaires.

Il estime que l'UPEC a su, au-delà des différences d'équipes de direction, de sensibilité, etc., porter la démarche Paris-Est dans la durée.

Il explique que :

- La communauté s'est structurée sur un rôle très fort des exécutifs de ses membres et un rôle assez faible de leurs conseils.
- Le seul élément sur lequel il y a eu un début de structuration est le niveau doctoral.
- *A priori*, on ira plutôt vers des structures de coordination et d'impulsion.
- Il faut multiplier les espaces de rencontres, d'échanges, de travail collaboratif, etc. La communauté ne doit pas seulement être un niveau institutionnel mais aussi un espace intellectuel et un espace de développement personnel et de développement professionnel, pas uniquement pour les enseignants-chercheurs mais aussi pour les personnels administratifs.
- La communauté emploie actuellement 15 personnes, dont l'essentiel travaille sur la fonction doctorale. Le budget de la communauté est de 10 M€ (+3 M€ qu'elle gère pour le PIA). Sur les 10 M€, la partie école doctorale (bourses doctorales, contrats doctoraux et les personnels qui y sont attachés) s'élève à plus de 8 M€. Si la communauté paraît lointaine, c'est en partie parce qu'elle a une structure très légère.

Mme OLLIVIER-YANIV remercie M. DIZAMBOURG pour son exposé. Elle estime que la communauté avance de manière significative et que, compte tenu des échéances évoquées, cela est nécessaire. En revanche, elle souhaite savoir comment le contrat de site et le projet d'investissement d'avenir (PIA) vont s'articuler dans le temps et dans leurs objectifs, puisqu'au travers de ce qui a été rendu public sur le nouveau PIA, l'objectif de celui-ci est de soutenir des dynamiques de rapprochement, de consolidation, de structuration, de pôles, et on peut considérer que le projet d'université unique à Paris-Est mériterait d'être l'un de ces futurs pôles et d'être soutenu par le Ministère soutiendrait la

dynamique de rapprochement. Elle demande si l'on peut considérer que le contrat de site est une « répétition générale » de ce que l'on sera capable de faire à l'échelle de Paris-Est pour le PIA.

Le Président propose qu'un membre du Conseil pose une autre question avant que M. DIZAMBOURG réponde aux deux.

M. PALAU remercie M. DIZAMBOURG pour ses explications. Il adhère à ses propos selon lesquels la communauté doit être un espace intellectuel et pas seulement institutionnel. Il estime que dans le domaine de la formation, un des principaux enjeux sera d'articuler une logique de site et des logiques d'établissement, et il lui semble que la difficulté principale sera de réussir à modifier la manière dont ils élaborent leurs propres politiques de formation.

M. DIZAMBOURG juge que la dynamique de contrat de site est vraiment intéressante parce qu'elle permet de centrer la réflexion sur des enjeux stratégiques et sur la façon dont on veut faire levier pour se développer vers l'avenir en matière de formation et de recherche, de façon transversale aux établissements. Pour l'Est parisien, un enjeu est de faire pont entre le fait que l'on a des missions de service public extrêmement exigeantes dans le domaine du premier cycle, etc., et le fait que l'on réalise beaucoup d'efforts pour développer le niveau master et pour avoir une existence et une visibilité dans le domaine de la recherche. M. DIZAMBOURG pense que l'on réussira le contrat de site si l'on a une vision partagée grand champ par grand champ des articulations à avoir.

Sur la question de savoir comment le contrat de site s'articule avec le PIA, M. DIZAMBOURG explique que dans l'élaboration du PIA il y a deux acteurs et qu'ils n'ont pas forcément exactement la même vision :

- Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui, selon M. DIZAMBOURG, voit une très grande cohérence entre la démarche contrat de site et le fait de reconnaître ensuite un certain nombre de dynamiques, par l'intermédiaire des PIA.
- CGI souhaite pousser une forme d'excellence très articulée sur la recherche, les ancrages territoriaux, le tissu économique, etc.

Pour l'instant, on n'a pas de certitude sur la façon dont l'articulation entre les deux acteurs se fera, mais on peut faire l'hypothèse que leur articulation ne sera pas parfaite et qu'il y aura ces deux visions.

M. DIZAMBOURG ne sait pas si une préférence sera donnée à la structuration institutionnelle, sachant que pour ce qui concerne les premiers investissements d'avenir, les ministères ont plutôt le sentiment d'avoir été trompés dans un certain nombre de cas, qu'il y a eu de grandes promesses mais pas beaucoup de réalisations sur le plan institutionnel.

Selon lui, les PIA seront probablement plusieurs types d'appels, avec à nouveau des Labex et peut-être d'autres types d'appels tels que les Idex. Pour l'instant on n'a pas formellement décidé d'aller à une candidature de type Idex. Par contre, si l'on ne répondait pas aux PIA, M. DIZAMBOURG estime que ce choix serait lourd de conséquences.

Par rapport au problème de l'élaboration des offres de formation, il pense qu'il faut progressivement inverser le mode de réflexion parce que l'on raisonne trop en termes de maquettes et pas assez en termes de publics cibles, d'objectifs, de process de formation, etc. M. DIZAMBOURG estime que si les établissements de Paris-Est n'évoluent pas sur ce sujet, ils perdront du terrain. Pour lui, il est essentiel de penser aux investissements dans les qualités de formation et l'articulation des offres avec leur environnement. Il pense que les universités sont en train de perdre du terrain sur le domaine de la formation continue et qu'il faut réfléchir à des modèles pédagogiques qui les rendent attractives.

Mme BOIVIN remercie M. DIZAMBOURG pour son exposé. Elle se réjouit de la perspective que la communauté se rapproche des universités et des composantes, sachant que par le passé, elle l'a jugée éloignée de leurs préoccupations. Elle attend beaucoup d'une politique doctorale mieux concertée, avec les composantes et avec leurs masters, dans des domaines comme LLSH, où les contrats doctoraux sont à peu près le seul moyen de financer les recherches des doctorants. Elle pense que la communauté et les universités doivent travailler ensemble à avoir plus de contrats et à faire davantage de publicité sur leurs écoles doctorales, leurs professeurs et leurs directeurs de recherche.

Elle se réjouit aussi de la perspective que la communauté soit un peu moins bipolarisée, puisqu'elle estime qu'en LLSH, les recherches les plus brillantes et les plus importantes, celles où les enseignants-chercheurs de l'UPEC occupent vraiment le devant de la scène universitaire et intellectuelle, ne sont pas celles qui se développent en marge ou en pointillés de ville et de santé société, même si ces recherches ont aussi un grand intérêt.

Elle attend que la communauté aide les universités à donner plus de visibilité à leurs recherches et les moyens de se développer et de s'internationaliser.

Mme DE SUREMAIN s'associe à tous les remerciements précédents.

Elle fait remarquer que M. DIZAMBOURG a évoqué deux scénarios possibles : une communauté de projet et une fusion. Or pour elle, il y a un troisième scénario qui n'est pas du tout évoqué, c'est celui de l'association.

Elle réagit aussi aux remontées selon lesquelles la communauté est lointaine. Pour celle, c'est un sujet fondamental qui pose les questions suivantes : l'articulation avec les personnels, comment les consulter, comment recueillir leurs avis, comment les représenter, dans quel cadre ces discussions, ces

propositions et ces projets sont développés. Actuellement, on est dans des institutions qui ont été élues dans un cadre législatif dépassé et qui sont en passe d'être profondément modifiées. Pour Mme DE SUREMAIN, ce modèle est dépassé et il entraîne un « décalage avec le pays réel » et pose la question de la représentativité. Elle demande comment avoir une garantie que les personnels soient réellement consultés et associés, et qu'il n'y ait pas de dichotomie entre les exécutifs et les personnels. Elle estime que l'on ne peut pas faire les choses sans qu'elles soient progressives et sans y associer les personnels. Elle demande comment faire pour qu'il n'y ait pas d'interférence entre les statuts de la communauté et la volonté des conseils et institutions des différents établissements membres.

M. DIZAMBOURG explique qu'il a dessiné pour les équipes de direction des établissements à peu près 6 scénarios différents, qui incorporent à la fois l'existence d'une communauté et des accroches différentes à la communauté (on sera soit « membre » soit « associé » à la communauté). Les associés ne seront pas membres de la communauté en tant que tels, ils viendront sur des objets plus ciblés. Pour M. DIZAMBOURG, la question est de faire en sorte que le statut d'associé ne soit pas perçu comme une forme de mise à l'écart, et de donner aux associés un vrai espace de discussion et de développement sur les champs pour lesquels ils viennent.

Il estime que la question de la fusion appartient en partie aux établissements, et que s'il y a fusion des deux universités il y aura quand même une communauté.

Il n'a pas envie que la communauté perdent des membres. Pour lui, il y a un principe de réalité à prendre en compte :

- 1) Les universités vont se rapprocher à un rythme plus ou moins rapide. M. DIZAMBOURG pense c'est à elles de le dire et qu'elles doivent préciser la façon dont elles veulent faire ce rapprochement.
- 2) Il faut, quel que soit le rythme de travail sur cette fusion, garder un espace de développement commun pour l'ensemble des membres. M. DIZAMBOURG considère que c'est sa responsabilité.

Si les membres du Conseil sont d'accord, il propose de faire des réunions transversales, des Conseils d'Administration, des CEVU, etc., en janvier ou février 2014.

M. THIARD fait le parallèle entre la structuration de la communauté et celle de l'intercommunalité au cours des 15 dernières années. Il distingue deux grandes familles de modèles de structuration territoriale :

- des modèles très intégrés où on délègue des compétences au niveau intercommunal,

- des structures très légères, qui sont des structures de porteurs de projets : les syndicats mixtes, Paris Métropole, le Syndicat mixte des collectivités territoriales de l'Est parisien.

Il estime que dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, où la territorialisation et la structuration sont devenues des enjeux très lourds, ces modèles organisationnels, sans pour autant devoir être répliqués, sont intéressants à observer.

Il considère que la communauté Paris-Est est un ensemble d'établissements assez hétérogène mais très structuré sur le plan géographique, puisque la notion de site contenue dans la loi a une forte dimension géographique, alors même que la communauté Paris-Est se trouve dans une métropole où la carte de l'enseignement et de la recherche n'est pas toujours très visible. Pour M. DIZAMBOURG, ces logiques de structuration font que la forme d'organisation la moins intégrée est la plus intéressante.

Contrat de projets État-Région (CPER)

Cette année, un travail devra être fait sur les différents projets universitaires qui seront retenus dans le cadre du contrat de projets État-Région. Les enveloppes seront probablement en diminution par rapport aux enveloppes actuelles. Il faut voir comment collectivement on peut aborder ces échéances, sachant qu'il y a beaucoup de coûts au niveau régional, que ce soit sur Condorcet, sur Saclay, Paris Centre, etc., ce qui n'empêche pas de qualifier les projets dont on sait qu'ils sont assez nombreux pour le CPER à venir, au moins autant que lors de la dernière vague de programmation.

M. CEGIELSKI fait remarquer que lorsque l'UPEC a été créée, on voulait plus d'ingénierie à l'UPEC et les équipes d'enseignants chercheurs se sont plus tournées vers le fondamental au cours des recrutements successifs. Il demande si l'on essaie d'inverser cette tendance.

M. DIZAMBOURG donne l'exemple de la Lorraine, qui connaît une chute de ses effectifs en premier cycle en sciences mais qui maintient un niveau master école d'ingénieurs grâce à son attractivité hors de son territoire parce qu'elle a de fortes écoles d'ingénieurs.

Il regrette qu'une grande partie des étudiants d'IUT s'en aille ailleurs, et ce parfois avec une forme d'encouragement et d'assentiment du corps enseignant. On capte sur le territoire une partie des bons étudiants via les IUT et on les reperd. Selon lui, la situation est différente sur le secteur des cogestions, où la « récupération » des étudiants d'IUT se fait mieux via l'IAE, parce que la « marque » IAE a une plus forte attractivité.

Il pense qu'il faut une communauté légère parce que cela préserverait les liens entre les universités. Sous cette forme, le rôle qui sera dévolu dans la durée au sein de la communauté sera de faire de la dynamique de projet entre l'université qui sera issue de la fusion et les autres types de partenaires. En

revanche, il est possible que la communauté, via un certain nombre de structures possibles, aide à des fusions partielles.

Sur le problème des contrats de plan État-Région, il estime que l'on va assister à une inflexion très forte de la mobilisation des crédits sur les opérations de rénovation, et non pas sur les opérations de construction. Il considère qu'il faut un travail de coordination entre les établissements et il ne souhaite pas construire une fonction immobilière lourde au sein de la communauté. Il est favorable à ce qu'à l'avenir, un certain nombre de fonctions existe chez certains membres et remplisse des tâches pour les autres membres. Il pense que ce serait une erreur de vouloir tout regrouper.

M. ARDOIN s'associe à tous les remerciements qui ont été faits et il rejoint M. DIZAMBOURG sur l'idée qu'il faut axer les formations sur un public cible, les étudiants. Il souhaite savoir quelle place on compte donner dans la future communauté aux voix des doctorants qui en feront partie, sachant qu'actuellement ils ont un statut flou.

M. DIZAMBOURG pense qu'il faut que les doctorants aient une place dans la communauté dans sa globalité et qu'il faut réfléchir à leur place dans l'animation de la politique doctorale, sachant qu'il y a un travail important des directeurs d'école doctorale sur ce sujet. Il estime qu'il faut une vraie structure d'animation et de réflexion sur la politique doctorale.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de l'évolution de la communauté d'universités et d'établissements et du contrat de site.

1.2 Point d'information sur la méthodologie et le calendrier de l'élaboration du projet d'établissement

Le Président rappelle que cette présentation a déjà été présentée récemment au Conseil Académique mais il souhaite que les membres du Conseil d'Administration qui ne font pas partie du Conseil Académique puissent aussi avoir cette présentation.

M. CUESTA rappelle que le projet d'établissement doit être bouclé avant l'été et qu'il est quinquennal.

L'idée est de :

- développer un projet transversal et non pas une somme de projets,
- définir des objectifs stratégiques pour 5 ans,
- décliner ce projet en actions opérationnelles et en moyens,
- préfigurer les évolutions et les transformations à venir de l'UPEC,
- préparer la négociation contractuelle avec l'État. Un contrat sera signé et se mettra en place au 1^{er} janvier 2015,

- se préparer à une logique de contrat de site.

Les principaux enjeux pour l'UPEC et de ses partenaires sont de :

- construire un projet qui allie ambition et pragmatisme (c'est-à-dire un projet qui tienne compte du contexte actuel),
- définir les principes d'organisation de pilotage et de répartition des moyens compatibles avec les objectifs qui auront été décidés ensemble,
- rassembler la communauté autour d'un projet fédérateur,
- positionner l'UPEC à l'intérieur de l'espace régional, national, européen et international,
- construire ce projet avec les partenaires académiques (universités, écoles, organismes) et avec les partenaires socio-économiques.

Les grands axes stratégiques sont de :

- conforter la dynamique des secteurs d'excellence reconnus,
- faire émerger des secteurs prometteurs,
- renforcer la visibilité de l'offre de formation de l'Est francilien,
- valoriser l'UPEC dans le cadre d'une université de référence en matière de formation tout au long de la vie,
- formaliser, institutionnaliser les partenariats,
- améliorer la vie de campus pour les étudiants et les personnels,
- développer des projets immobiliers structurants pour le campus et les sites géographiques où l'UPEC est implantée.

Calendrier

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n'a pas donné de date exacte pour la mise en place du projet. *A priori* elle devait avoir lieu en avril mais il semble que le projet sera mis en place plus tard, mais il est certain que tout devra être bouclé avant l'été. Le processus d'élaboration du projet aura lieu de novembre 2013 à janvier 2014. En novembre et décembre 2013, l'ensemble des personnels de l'UPEC seront consultés sur l'intranet sur le projet d'établissement. Des groupes de travail vont se dérouler. Des synthèses de ces groupes de travail seront faites et soumises aux instances entre février et avril 2014, avant le dépôt d'un projet au ministère, avant l'été.

Méthodologie

Une lettre de cadrage sera écrite et des notes de diagnostic seront faites pour lancer des groupes de travail. Il y aura ensuite la consultation interne. Tous les personnels et les étudiants de l'UPEC seront appelés à se prononcer.

Le Président précise que l'ensemble des membres du Conseil d'Administration participeront à cette consultation.

M. CUESTA indique que le contrat de site sera bâti avec les partenaires socio-économiques, les collectivités territoriales, les entreprises et les partenaires universitaires. Un Comité des partenaires est prévu en décembre 2013, il permettra d'avoir un regard extérieur des partenaires socio-économiques sur le projet qui va être développé.

L'idée des groupes de travail est de :

- se réunir autour de chantiers transversaux à l'ensemble de l'établissement,
- se nourrir d'expériences françaises, européennes ou internationales,
- construire des propositions originales pour rendre l'université attractive,
- proposer des axes stratégiques capables de mobiliser l'intérêt des partenaires extérieurs et des financements d'origines diverses,
- proposer ces objectifs pour 2020, puisque l'on va élaborer un projet sur 5 ans.

Ces groupes de travail comprendront l'équipe de direction de l'université, les directeurs de composante, les directeurs de laboratoire, tous les élus des conseils, les personnalités extérieures qui siègent dans les conseils, et les directeurs des services communs et centraux. Ils pourraient donc rassembler à peu près 200 personnes.

L'idée est que chaque groupe de travail se réunisse 3 fois. Une synthèse de chaque groupe sera présentée dans le cadre de réunions de site en février et mars 2014, pour faire un retour auprès de la communauté universitaire dans son ensemble, personnels et étudiants. Des arbitrages seront faits sur les différentes synthèses.

Il y aura 8 groupes de travail :

- « L'UPEC : une université de référence pour la formation tout au long de la vie (FTLV) à l'horizon 2020 »
- « La recherche à l'UPEC : dynamisme et attractivité scientifique »
- « Internationaliser l'UPEC : une nouvelle approche globale dans un contexte partenarial »
- « L'UPEC, un acteur du développement de son territoire et un partenaire recherché pour des projets universitaires et scientifiques »

- « Une démarche de qualité de service au bénéfice des étudiants et des personnels »
- « L'UPEC en route vers le numérique : des usages renouvelés et des outils adaptés aux besoins des personnels et des usagers »
- « L'étudiant de l'UPEC : un acteur de sa formation et de la vie de campus »
- « UPEC et UPEM au sein de l'université Paris-Est : des domaines de collaboration renforcés pour préparer l'avenir ».

Mme DE SUREMAIN souhaite savoir comment vont être rédigées les questions qui seront posées dans le cadre de la consultation du personnel et elle demande qui va les rédiger et quels seront leurs sujets. Elle demande si des rencontres et des consultations sont prévues avec chaque composante.

Mme OLLIVIER-YANIV explique qu'un groupe de travail s'est mis en place pour élaborer un questionnaire. Ce groupe de travail comprend un certain nombre de vice-présidents et des membres des services Ressources de l'établissement, en particulier la direction de la communication. L'objectif est d'avoir un questionnaire compréhensible pour la diversité des publics, tout en étant aussi précis que possible, et de répondre à un critère de passation. Pour faciliter cette passation, on a décidé de mettre un questionnaire en ligne. Pour réaliser cette consultation, l'UPEC a l'appui d'un institut d'enquêtes et d'étude, LH2. Ce prestataire présente un intérêt particulier parce qu'il a déjà conduit une opération de ce type dans une autre université, Pierre-et-Marie-Curie.

Mme DE SUREMAIN fait remarquer que Paris-Diderot a fait une consultation en prévoyant qu'une commission aille à la rencontre des différentes composantes de cette université. Il demande si un dispositif de ce genre pourrait être prévu pour l'UPEC.

Le Président répond que des remontées d'informations sont prévues dans les conseils de gestion.

Il fait savoir qu'il y a eu des discussions avec l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) et qu'il y en aura d'autres lorsqu'il y aura une synthèse des groupes de travail.

Il demande s'y a d'autres questions sur l'élaboration du projet d'établissement.

(Il n'y en a pas).

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la méthodologie et du calendrier de l'élaboration du projet d'établissement.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES

2.1 Deuxième décision budgétaire modificative pour le budget 2013

Mme PASQUIER rappelle que les membres du Conseil d'Administration ont reçu un document budgétaire et une note de présentation qui leur donne l'ensemble des éléments de cette deuxième décision budgétaire modificative (DBM2) pour le budget 2013.

Il y a à peu près un an, le Conseil a voté le budget initial, qui a été modifié une première fois en juin, arrêté à la somme de 268 226 146 €.

Il s'agit là d'apporter une deuxième modification de ce budget, cette fois en le minorant d'une somme de 4 656 857 €, soit une diminution de 1,7 %. Le budget rectifié après DBM2 sera donc porté à un montant de 263 569 289 €.

L'essentiel de cette modification concerne un ajustement des prévisions de ressources propres puisqu'il s'agit de les réduire de 3 M€ par rapport aux prévisions 2013 après DBM1. L'essentiel de cette baisse concerne la ligne contrats de recherche, puisqu'on diminue à hauteur de 3,5 M€ les prévisions de réalisation de recettes sur cette ligne. On ne gèrera pas moins de contrats de recherche que prévu, mais l'exécution de plusieurs contrats, notamment le contrat VRI avec l'ANRS, est reportée sur 2014. Pour le reste des prévisions de ressources, il y a des ajustements relativement faibles, en plus ou en moins.

Cependant, les prévisions de ressources sont en forte augmentation (+6,1 M€, soit +21 %) par rapport à la constatation de 2012. Les contrats de recherche augmentent de 25 % et les ressources en formation, notamment en formation continue, sont en hausse puisqu'on prévoit une augmentation de 16 % des ressources en formation continue.

Sur les subventions des collectivités publiques, il y a des montants conséquents et des augmentations importantes. Elles s'expliquent notamment par des opérations de restructuration de locaux, notamment financées par le Conseil régional, sur le site de Mondor.

Les subventions de l'État sont en augmentation de 2,9 M€ par rapport à 2012. Sur la masse salariale, on constate une hausse de 3,7 M€, essentiellement en raison de l'augmentation des pensions civiles, mais par ailleurs on constate une diminution de 800 000 € des dotations d'État sur le fonctionnement.

Sur les ressources propres, on prévoit une hausse de 6 M€.

Comme il y a des modifications aux ressources, il y a aussi des modifications sur les prévisions de dépenses.

Les prévisions de dépenses sur la formation augmentent de 900 000 €. Il s'agit pour l'essentiel d'un ajustement sur la masse salariale liée aux formations et notamment sur les rémunérations accessoires.

En revanche, on prévoit une augmentation des prévisions de dépenses sur l'activité recherche en corrélation avec la réduction sur les recettes de contrat de recherche.

Sur l'immobilier, on constate un report d'exécution sur 2014 de certaines opérations immobilières, donc on prévoit une réduction des prévisions de travaux à hauteur de 1,6 M€, sur 2013.

Sur le pilotage, on constate une réduction de 1 M€, qui se répartit sur l'ensemble des masses : la masse salariale, le fonctionnement et l'investissement.

Cependant, toutes les dépenses (sauf sur le pilotage, où il y a une stabilité) sont en augmentation par rapport à 2012 : +5 % sur les activités de formation et de documentation, +12 % sur l'activité recherche, +9 % sur l'immobilier et +2 % sur la vie étudiante.

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 3,5 M€, en raison des contrats de recherche. On prévoit une augmentation des provisions pour risque, notamment celles pour risque d'irrecouvrabilité, en particulier pour les formations avec le CFA Sup 2000.

Sur les investissements, on prévoit une réduction de 1,5 M€ des travaux. Des investissements sont reportés sur 2014.

En termes de masse salariale, on constate un très léger ajustement de 500 000 €, notamment sur les rémunérations accessoires, notamment les prévisions en heures complémentaires.

Le poids de la masse salariale après DBM2 (72 %) est un peu en augmentation puisque l'on réduit les autres masses. Le fonctionnement représente 15 % de l'ensemble des dépenses. Les amortissements et provisions restent à 7 %. Les investissements et travaux sont en légère diminution, ils représentent désormais 6 % des prévisions de dépenses.

On prévoit un compte de résultat à l'équilibre au niveau des charges hors investissement, puisqu'on les évalue à 249 182 529 €, du même montant que les ressources de fonctionnement, c'est-à-dire les ressources hors subventions d'investissement. On prévoit donc un résultat à zéro.

Néanmoins, des charges d'amortissement sont prévues au titre de l'exercice 2013 à hauteur de 4 279 122 €. Cette ressource permet de financer une grande partie des dépenses d'investissement (qui sont évaluées à hauteur de 14,3 M€), mais pas en totalité. C'est pourquoi on prévoit un prélèvement de 5,3 M€ sur le fonds de roulement pour 2013.

Le fonds de roulement qui avait été constaté au compte financier 2012 était de 26 839 521 €. À la fin de l'exercice 2013, il devrait être de 21 558 266 €. Sachant qu'un jour de fonctionnement représente l'équivalent de 594 439 €, le fonds de roulement devrait représenter l'équivalent de 36 jours de fonctionnement, ou davantage si l'UPEC ne réalise pas la totalité de ses investissements.

Mme DE SUREMAIN demande à quoi est liée l'augmentation des heures complémentaires prévue pour 2013.

Mme PASQUIER précise que dans la dernière page du document budgétaire, il y a une annexe qui s'appelle « nomenclature de l'état détaillé des crédits », qui détaille chaque enveloppe, notamment la masse salariale. Sur les rémunérations accessoires, en 2011 on avait constaté 12,3 M€ en rémunérations brutes hors charges. Pour l'essentiel il s'agit des heures complémentaires des chargés d'enseignement. En 2012, on avait constaté seulement 11,2 M€. En 2013, le montant augmente très légèrement pour atteindre 11,5 M€. L'essentiel de l'augmentation concerne une composante, l'ESPE.

Mme DE SUREMAIN souhaite savoir quels sont la position et le projet d'université par rapport à la question de l'irrecouvrabilité liée au fonctionnement du CFA. Elle souhaite savoir si l'UPEC considère qu'elle est en bout de chaîne et qu'elle doit subir les mauvais paiements de certaines entreprises ou si elle envisage des actions pour ne pas avoir à les subir.

Le Président fait remarquer qu'un certain nombre d'entreprises se retrouvent dans des situations compliquées du fait de la crise économique.

M. CUESTA précise que l'UPEC a une convention avec le CFA Sup 2000, qui lui reverse la somme qu'il perçoit des entreprises. Le CFA a une procédure de relance systématique des entreprises qui ne donnent pas la somme à laquelle elles s'étaient engagées. L'UPEC a des marges de manœuvre, qui sont ses contacts avec les entreprises. Certaines entreprises sont considérées comme des mauvaises payeuses et peuvent être mises sur liste noire si l'on a un portefeuille d'entreprises suffisamment important. Auquel cas, on peut décider de ne pas contacter les mauvaises payeuses et de ne pas y envoyer des apprentis. Quand on a un portefeuille d'entreprises plus réduit, c'est plus compliqué puisque si on en perd une, cela peut être compliqué d'en trouver une autre. Dans ce cas, il faut que la composante concernée par des mauvaises payeuses augmente les provisions pour risque dans la construction budgétaire.

Le Président demande au Président de la Commission des Moyens de donner des éléments d'information sur sa réunion qui s'est réunie il y a 48 heures.

M. THAUVRON précise que la Commission des Moyens s'est réjouie du fait que contrairement à beaucoup d'autres universités en France, l'UPEC est toujours à l'équilibre.

La Directrice du CFA Sup 2000 était présente à la réunion. Il y a eu un accord pour qu'il y ait des échanges d'information plus réguliers entre l'UPEC et ce CFA, sur des formats plus pratiques, puisqu'aujourd'hui il ne communique avec les composantes que par courrier. Même s'il y a des irrecouvrabilités, un étudiant en licence ou en master apporte beaucoup plus qu'un étudiant à 175 ou 250 €.

M. ZEHOU juge que le budget voté pour l'année 2013 n'est pas assez important pour les missions de l'université, même après les deux décisions budgétaires modificatives. Il pense qu'à l'avenir, le budget de l'État va encore baisser, et que le Gouvernement devra faire des arbitrages pour décider qui va avoir des baisses de dépenses et qui aura des augmentations. Si le Conseil d'Administration vote des décisions budgétaires qui baissent le budget global de l'UPEC, M. ZEHOU pense que cela va inciter le Gouvernement à diminuer les ressources allouées à cette université. Il considère donc qu'elle ne doit pas baisser son budget et qu'elle doit se mobiliser pour que le Gouvernement ne lui diminue pas les ressources qu'il lui alloue.

Le Président répond que ce message a été discuté, en particulier lors du Conseil Scientifique, de façon à alerter le Gouvernement sur les risques qu'il pourrait y avoir à baisser les subventions de l'université. Une motion a été proposée et sera présentée au Conseil d'Administration au cours de la séance. Le Président rappelle également que budget 2013 est plutôt en augmentation par rapport à 2012 et il propose de voter la DBM2.

M. BLANC donne lecture des procurations.

Le Président soumet au vote à main levée du Conseil d'Administration la deuxième décision budgétaire modificative pour 2013.

Le Conseil d'Administration a approuvé, par 25 voix « pour » et 2 abstentions, la deuxième décision budgétaire modificative pour 2013.

2.2 Dotations aux composantes pour le budget 2014

2.3 Dotations « formation et recherche » pour le budget 2014

M. CUESTA précise que le document remis aux membres du Conseil d'Administration sur ce sujet a été présenté à la Commission des Moyens. Le modèle utilisé pour cette dotation est le même que celui utilisé l'année dernière. En revanche, les données qui servent à établir ce modèle sont mises à jour.

À l'intérieur de ce modèle, on prend en compte le nombre d'étudiants inscrits dans les composantes, qu'ils soient inscrits en formation initiale, en formation d'apprentissage ou en formation continue. On pondère ces étudiants à 1 lorsqu'ils sont inscrits en formation initiale et à 0,5 lorsqu'ils sont inscrits en formation continue ou en formation d'apprentissage, puisque dans ces cas il y a des ressources propres associées. Ensuite, on calcule des coefficients par composante et on affecte cette pondération aux étudiants. On arrive ainsi à un nombre d'étudiants par composante qui est « pondéré SYMPA » et qui tient compte de la charge d'enseignement de celle-ci. On répartit une enveloppe fonctionnement au prorata du poids des composantes.

Pour donner une enveloppe liée aux boursiers dans les composantes, on regarde le nombre d'étudiants boursiers par composante et on répartit entre les composantes au prorata de l'enveloppe attribuée globalement.

On fait la même chose pour :

- Les étudiants en licence issus de bacs professionnels et technologiques. On regarde le nombre d'étudiants en licence et on répartit au prorata de ces étudiants dans la composante.
- Les diplômés. On regarde non pas la valeur ajoutée, qui serait assez complexe à calculer composante par composante, mais le nombre de diplômés en DUT 2, en licence, en licence professionnelle et en master 2. On regarde le nombre de diplômés par composante, on fait le prorata et on répartit une enveloppe pour les diplômés par composante.

Une enveloppe est consacrée aux heures de TP et de TD. Il y a eu un changement il y a quelque temps pour les enseignants chercheurs (c'était déjà le cas dans le second degré) : une heure de TP est désormais équivalente à une heure de TD lorsque c'est dans le service statutaire. Du fait de cette modification, le poids des TP dans le service a changé. Les composantes qui ont beaucoup de TP sont donc fortement impactées par ce système. On a fait un prorata des heures générées en plus par ce poids pour les différentes composantes.

Pour financer une partie des heures complémentaires qui sont faites par composante, on réalise par rapport à celles-ci un prorata en fonction du nombre d'étudiants concernés.

On vient de voir dans le point sur la décision budgétaire modificative 2 qu'il y avait une augmentation globale des enveloppes, entre autres l'enveloppe formation et l'enveloppe masse salariale. Cette augmentation globale traduit une baisse de la dotation de fonctionnement : par les gels et la participation de l'UPEC au rétablissement des comptes de l'État, il y a à peu près 1 M€ de baisse de la dotation de l'État hors pensions civiles. Pour prendre en compte cet élément et pour maintenir l'emploi à l'UPEC, l'UPEC a organisé pour l'ensemble des personnes BIATSS des concours qui vont permettre de titulariser 40 BIATSS, et il a été décidé collectivement d'économiser sur le fonctionnement hors masse salariale. Pour que cette diminution soit prise en charge par toutes les composantes, il a été décidé qu'aucune composante ne puisse augmenter sa dotation, et de limiter la baisse à -3 % (alors que l'année dernière, les évolutions des dotations étaient comprises entre -7 et +10 %). Cette année, les évolutions seront comprises entre 0 et -3 %. On est parti de 8 M€ de dotation et on arrive à 8 090 439 €.

Le Président souligne que des efforts sont demandés également aux composantes.

M. THAUVRON fait remarquer qu'il n'y a pas eu beaucoup de discussions en Commission des Moyens sur le modèle de calcul et que les composantes dont la dotation baisse auraient souhaité qu'elle ne baisse pas. En revanche, elles baissent moins que ce qu'aurait pu donner le modèle. Mais à partir du moment où l'université s'est engagée à ne pas changer le modèle cette année, M. THAUVRON estime qu'il serait bien de revoir ce modèle pour l'année prochaine.

Mme BOIVIN signale que le plafonnement de la baisse pour ce qui est de sa composante est tout à fait apprécié, mais elle juge qu'une baisse de 3 % est encore beaucoup, sachant que cette composante a déjà subi une baisse de 70 000 € l'année dernière et qu'elle n'est quasiment plus en capacité de fonctionner. Par conséquent, Mme BOIVIN relaie une proposition qui a été faite par un directeur de composante : non pas seulement de réduire mais annuler la baisse, d'autant qu'un poste de la composante de Mme BOIVIN a été supprimé en dépit de l'effort budgétaire consenti.

Le Président répond que :

- L'UPEC est une communauté et à un moment donné les efforts doivent être effectués par toutes et par tous.
- Il y a des baisses qui auraient pu être supérieures à 10 % selon le calcul, mais la Direction a été attentive pour avoir des baisses acceptables et soutenables.
- La situation économique est très délicate : le coût de la vie et les impôts augmentent et il faut tenir compte de cette réalité. La baisse de la dotation s'est répartie au minimum sur les composantes, et de façon beaucoup plus importante sur les services centraux, ce qui avait déjà été le cas l'année dernière. Cependant, la Direction a choisi de préserver l'emploi de la communauté et de poursuivre ses efforts en termes de politique indemnitaire par rapport aux BIATSS.

M. MOSCOVICI souscrit au discours du Président mais il précise que les composantes ont plus de mal à accepter ce discours et que, pour l'UFR de Sciences et Technologie, le changement de modèle l'année dernière a été très désavantageux : cet UFR a perdu 75 000 € en fonctionnement sur le budget 2013, chiffre qui s'ajoute à une baisse de 73 000 € au budget 2012. Sur 2014, l'UFR va perdre 33 000 €. Par conséquent, M. MOSCOVICI estime que son budget de fonctionnement commence à devenir très délicat.

Le Président répond que c'est la raison pour laquelle la Direction essaie d'aider les composantes à développer des ressources propres. Certaines l'ont déjà fait et sont déjà organisées pour cela, mais d'autres le sont beaucoup moins. Il considère qu'il faut mettre en place des stratégies qui permettent

de développer la formation continue dans certains secteurs et de revoir les modèles de fonctionnement de certaines composantes.

M. THIARD estime que c'est une bonne chose d'avoir écriêté le modèle, sachant que d'autres modes d'allocation de moyens, que ce soit ceux du Ministère, des universités ou des collectivités territoriales, produisent toujours des diminutions ou des accélérations d'une année sur l'autre, alors qu'une certaine régularité est nécessaire pour construire un budget. Pour M. THIARD, le principe de lissage permet de donner une soutenabilité à l'ensemble de la construction budgétaire composante par composante. De plus, il estime que le principe de péréquation que sous-tend cet écriétage permettra aux composantes qui auront des diminutions d'avoir des difficultés trop importantes à la construction du budget 2014.

M. ZEHOU considère que l'écriétage est tout à fait normal, parce qu'il trouve qu'il serait complètement infaisable de baisser de 15 % la dotation Lettres et Sciences Humaines comme le logiciel SYMPA le propose. En revanche, il estime que la baisse de 3 % rend dramatiques la situation de cet UFR de Lettres et celle de l'UFR de Sciences et Technologies. Il estime que le logiciel SYMPA prend en compte les étudiants boursiers et les étudiants venant de filières professionnelles, mais il a l'impression que certaines UFR, les étudiants en licence ont une pondération moins importante que les étudiants en master. Les UFR qui sont les plus perdantes par rapport à cette dotation aux composantes basée sur l'échelle SYMPA lui semblent globalement les UFR qui sont les plus dotées en étudiants en licence. Or il estime que les UFR qui ont le plus étudiants en licence devraient avoir une dotation aux composantes plus importante que les autres UFR par rapport à leur fonctionnement et leur encadrement.

M. CUESTA explique que l'UPEC n'est pas du tout sur un « SYMPA national » mais sur un « SYMPA local ». Une pondération supplémentaire de 1,1 a été mise en place l'année dernière sur les étudiants de master et on n'a pas remis en cause cette disposition : dans la même composante, un étudiant de master pèse 1,1 fois un étudiant en licence (dans SYMPA, la surpondération est de 1,2). On a fait ce choix parce que pour un nombre identique d'étudiants, le nombre d'heures consommées est plus important en master qu'en licence.

M. MAITROT DE LA MOTTE regrette que chaque année, on voie l'évolution du budget de certaines composantes uniquement par rapport à l'année précédente et non pas sur une durée plus longue. Il souhaite qu'à partir de l'année prochaine on indique les budgets des composantes sur les 3, 4, 5 ou 6 dernières années.

Il comprend qu'il y ait une clef de répartition mais il demande dans quelle mesure chaque composante a la capacité de faire face à la baisse de sa dotation. Selon lui, il faut regarder également les dépenses financées par ces dotations et les dépenses qui vont être corrélativement réduites. Il fait remarquer que

toutes les composantes ne pourront pas aller chercher des ressources propres de dans les mêmes conditions et avec les mêmes chances de succès.

Le Président est d'accord pour donner une vision des évolutions budgétaires plus large que sur l'année mais il estime qu'au-delà de 3 ans, cela ne signifierait pas forcément grand-chose.

Il considère que chacune des composantes, chaque équipe de recherche, chaque département, chaque enseignant-chercheur et chaque étudiant sont particuliers, et que tout son travail est donc de les rassembler pour réaliser les efforts demandés.

Il fait remarquer que :

- Historiquement, les dotations ont été constituées depuis très longtemps. Pour pouvoir mener le projet que l'on souhaite mener, il faut faire évoluer les choses et faciliter la transition des étudiants vers le milieu industriel, puisque beaucoup des étudiants de l'UPEC vont travailler dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle on travaille pour réorganiser la formation continue et la formation en alternance. L'UPEC est en train de présenter un projet dans le cadre du PIA pour essayer de récupérer des financements. La communauté d'agglomération et le Conseil Général vont investir 150 000 € chacun sur ce projet. La notion d'« université de territoire » et de lien avec le territoire est vraiment inscrite dans les gènes de l'UPEC et elle est un facteur porteur d'emploi pour les étudiants et d'évolution des budgets des composantes.
- Il entend les difficultés mais il estime qu'il faut pouvoir avancer. C'est la raison pour laquelle il a souhaité un écrêtage des baisses, pour montrer que la Direction accompagnera les composantes.

Mme DE SUREMAIN fait remarquer que l'on est dans un contexte d'austérité et que le passage aux RCE amène les équipes exécutives de l'université à voir comment gérer cette austérité.

Le Président répond qu'à l'UPEC, le passage aux compétences énergies s'est plutôt bien passé.

Mme DE SUREMAIN estime que l'on n'aurait pas de discussions sur la manière dont on doit répartir les baisses de dotations si l'université n'était pas passée aux RCE.

Le Président confirme, il estime que cela fait partie des inconvénients du passage aux RCE

M. CUESTA estime que sans ce passage, on n'aurait peut-être pas eu ces discussions, mais il y aurait peut-être eu des suppressions de postes.

Mme DE SUREMAIN est d'accord avec M. CUESTA et elle apprécie la préservation des emplois de l'université et le fait de gérer le plus collectivement possible l'austérité.

M. CUESTA rappelle que le Conseil d'Administration doit définir des dotations diverses pour les composantes. Ces dotations se répartissent en deux catégories principales : les dotations de

fonctionnement et les dotations d'investissements. Le Conseil d'Administration donne une enveloppe globale, et les différentes Commissions (ex-CS et ex-CEVU) répartiront celle-ci.

Dotations de fonctionnement

Les dotations aux composantes pour 2014 s'élèvent à 18 609 301 € et se répartissent de la manière suivante :

- La logistique (chauffage, fluide, etc.) : plus de 9 M€ (montant stable)
- Le modèle normé (8 090 440 €), qui est en baisse par rapport à l'année 2013
- Le hors modèle (ESPE, OSU) : 840 K€ (montant en baisse)
- Des projets pédagogiques innovants : 400 K€ (même montant qu'en 2013)

Les dotations pour la recherche (équipes et politique scientifique) passent de 3 221 650 € en 2013 à 2 978 773 € en 2014.

La réserve pour les amortissements de l'année en recherche et en pédagogie s'élève à 100 000 €.

Les dotations aux services centraux et communs passent de 15 093 643 € à 14 693 643 €.

Les dotations de fonctionnement sont globalement en baisse. On a préféré prendre en compte dès le départ une éventuelle baisse des crédits de fonctionnement de l'État.

Dotations d'investissements

En budget initial 2014, 700 000 € seront dédiés à la recherche et 800 000 € à la pédagogie, contre respectivement 825 000 € et 931 000 € en budget initial 2013.

M. MOSCOVICI demande si, dans les dotations de fonctionnement, l'amortissement sur la pédagogie sera pris en charge par l'université.

Le Président répond qu'une réflexion est en cours sur ce sujet.

Mme MEZA souhaite savoir si la baisse de budget initial sur les dotations d'investissements en pédagogie et en recherche va se répercuter sur les doctorants et les chercheurs.

Le Président répond non : elle va se répercuter sur des projets. L'université accompagnera un peu moins de projets.

Il rappelle qu'une motion a été proposée et sera distribuée au cours de la séance, mais il propose de voter d'abord sur les dotations, pour permettre aux Commissions de formation et de recherche de répartir les sommes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Le Président soumet le Conseil d'Administration à un vote à main levée.

Le Conseil d'Administration a approuvé, par 2 voix « contre », 2 abstentions et 23 voix « pour », les dotations aux composantes pour le budget 2014 et les dotations « formation » et « recherche » pour le budget 2014.

Le Président distribue la motion aux membres du Conseil d'Administration. Il précise qu'elle a été initiée par la FSU et proposée par l'ensemble des Commission Formation représentant les syndicats.

Il donne lecture de la motion :

« Motion du Conseil d'Administration de l'université Paris-Est Créteil réunie le 8 novembre 2013.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Paris-Est Créteil regrette l'insuffisance des moyens dont disposent les universités pour l'accomplissement de leurs missions de service public. Le Conseil d'Administration s'inquiète et alerte le gouvernement, la communauté universitaire de l'UPEC et les citoyens sur la situation délicate de nombreuses universités, incompatible avec les objectifs annoncés par le Président de la République visant à faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance une grande priorité nationale.

L'état dégradé de leurs finances pousse un grand nombre d'universités à mettre en place des plans de rigueur sans précédents. Ainsi, en matière de budgets dévolus à la recherche et à l'enseignement, notre université a été contrainte de baisser le budget de la recherche et des formations.

Ces mesures ont des conséquences directes qui affaiblissent le potentiel de notre université en formation comme en recherche.

Après la promulgation, le 22 juillet dernier, d'une loi sur l'ESR qui ne s'accompagne pas d'une programmation pluriannuelle de moyens, il y a tout lieu de craindre que la situation de nos universités se dégrade. La démocratisation de l'enseignement supérieur public, la relance d'une politique de recherche ambitieuse, l'amélioration des conditions de travail des personnels et de réussite des étudiants nécessitent des investissements budgétaires importants. Le Conseil d'Administration de l'UPEC demande à l'État d'assumer ses responsabilités vis à vis des Universités. Il demande à la direction de l'UPEC de porter clairement, au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et dans les instances telles que la CPU, les revendications en matière de moyens budgétaires et de création d'emplois statutaires à la hauteur des missions que nous devons remplir. »

M. GIRAL remercie l'équipe de direction de s'associer à la motion de la FSU, mais il demande de rajouter « Val-de-Marne » dans l'intitulé de l'université.

Le Président est d'accord, sachant qu'« Université de Paris-Est Créteil Val-de-Marne » est l'intitulé juridique de l'université.

Mme MEZA souhaite amender cette motion sur deux points :

- Elle souhaite mettre, en lieu et place de la phrase « *ces mesures ont des conséquences directes qui affaiblissent le potentiel de notre université en formation comme en recherche* », la phrase suivante : « *ces mesures ont des effets directs qui affaiblissent le potentiel de formation et de recherche de notre université et en conséquence elles sont dommageables pour l'encadrement et la réussite des étudiants* ».
- Elle demande qu'après le mot « CPU », on ajoute « le CNESER », pour se donner plus de marges de manœuvre.

Le Président accepte ces demandes de modifications.

Mme MEZA fait savoir que l'UNEF soutient cette motion et appelle à voter pour.

Mme BELLANCOURT propose de rajouter « et l'école externe qui y est rattachée ».

Le Président est d'accord.

Mme DE SUREMAIN propose de réécrire la deuxième phrase du deuxième paragraphe de la façon suivante :

« Ainsi, en raison de la baisse des dotations dévolues à la recherche et à l'enseignement, notre université a été contrainte de baisser le budget qu'elle attribue à la recherche et à ses formations ».

Le Président accepte cette demande de modification.

Il soumet au vote à main levée du Conseil d'Administration la motion avec les modifications apportées.

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité la motion avec les modifications apportées.

3. OFFRE DE FORMATION

Diplômes universitaires : Médecine et Droit

M. CUESTA propose de regarder les DU, les CU et les DIU qui ont été examinés au CEVU.

Il distribue une nouvelle version du document sur ce sujet, sachant que l'on a constaté des erreurs dans la version envoyée aux membres du Conseil d'Administration, sur laquelle figuraient les droits d'inscription 2012 au lieu des droits d'inscription 2013.

Il précise que le DIU de l'imagerie digestive en Médecine est porté par l'université d'Angers et que des étudiants de l'UPEC peuvent s'y inscrire. L'UFR de Médecine a prévu que potentiellement 10 étudiants

de FI et 5 étudiants de FC s'inscriraient dans ce DIU. L'université d'Angers reversera à l'UPEC 20 % de ce qui aura été payé par les étudiants pour cette inscription. 3 730 € sont donc affichés.

Le Conseil d'Administration doit voter seulement sur la colonne « droits spécifiques » et les tarifs pour les salariés voire pour les entreprises (quand une entreprise demande de faire de la formation continue). Les autres colonnes du tableau sont simplement pour information du CA.

M. THAUVRON signale que dans la Commission des Moyens, M. ISRAËL a fait remarquer que :

- L'annexe financière n'était pas très simple à renseigner et il souhaiterait des évolutions pour le simplifier.
- Le document en l'état laisse penser que les droits d'inscription universitaires nationaux sont versés à la composante alors que ce n'est pas le cas. Par conséquent, la différence entre les ressources et les charges peut paraître positive alors qu'en réalité elle est négative pour la composante.

Un DU présenté par l'ESPE et qui porte sur le handicap faisait apparaître un déficit de 160 000 €, il a été reporté parce que le référent handicap de l'UPEC et le représentant de l'ESPE n'étaient pas au courant de ce projet.

Mme MARIN pense qu'il y a un malentendu que le supposé porteur de ce DU n'est pas au courant de ce projet de DU.

Le Président prévoit de regarder qui a envoyé la fiche de ce DU.

Il soumet au vote à main levée du Conseil d'Administration la tarification des diplômes universitaires des UFR de Médecine et de Droit.

Résultat du vote : Le Conseil d'administration a adopté à l'unanimité la tarification des diplômes universitaires des UFR de Médecine et de Droit.

4. VIE ÉTUDIANTE

Sixième appel à projet pour le Fonds de Soutien et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) 2013

M. PALAU rappelle que ce projet a été évalué trois fois :

- premièrement sur le plan technique par le SCVE (Service Culture et Vie Étudiante),
- ensuite, par une commission (elle a émis un avis favorable compte tenu de l'intérêt de développer ce type d'activités et à l'ouvrir à un nombre plus important d'étudiants que celui qui était prévu dans le projet, ce que les porteurs du projet se sont engagés à faire),

- par le CEVU (qui a émis un avis favorable sur ce projet le 14 octobre 2013).

Le Président demande s'il y a des questions ou des commentaires. *(Il n'y en a pas)*

Le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité le sixième appel à projet pour le Fonds de Soutien et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) 2013.

5. QUESTIONS DIVERSES

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 septembre 2013

Le Président rappelle que c'est une synthèse. Il demande s'il y a des remarques, des commentaires ou des propositions de modifications.

(Il n'y en a pas).

Le Président soumet le procès-verbal au vote à main levée du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité le procès-verbal le procès-verbal du 27 septembre 2013.

Le Président annonce le départ d'Anne BELLANCOURT du Conseil d'Administration, puisqu'elle va occuper de nouvelles fonctions. Il rappelle que l'UPEC est impliquée dans la plupart des conseils de l'École nationale vétérinaire d'Alfort.

Mme BELLANCOURT remercie les membres du Conseil d'Administration de l'avoir accueillie. Elle pense que l'École nationale vétérinaire d'Alfort s'est enrichie à leur contact et elle fait savoir qu'un représentant de cette école la remplacera.

La séance est levée à 13 heures 10.